



Force Ouvrière t'informe !

Retour sur le Comité Technique du 23

juin 2015

La séance débute à 9h20.

Le Secrétaire Général vérifie la présence des agents représentants du personnel et de l'administration. Le quorum est atteint.

Cinq représentants de Force Ouvrière étaient présents à ce comité technique.

Le Comité technique est ouvert.

Le secrétariat du Comité Technique est assuré par la CGT.

Force Ouvrière Déclaration préliminaire FO (en pièce jointe). Nous rappelons ici nos revendications principales :

- 1. une doctrine de positionnement des agents sur les postes modifiés ou créés (liste de critères objectifs)**
- 2. un réel renforcement de la transversalité**
- 3. un refus d'une réorganisation en deux temps : tous les éléments sont dans vos mains**
- 4. une réelle homogénéité des services, pôles et unités**

L'UNSA fait également une déclaration préliminaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Réorganisation de la Deal
- Point 2 : Budget de fonctionnement BOP 217
- Point 3 Plan de formation
- Point 4 : NBI Durafour
- Point 5 : Questions diverses

Questions diverses :

- problématique des copieurs (CGT)
- proposition sur les autorisations de conduire (CGT)
- dates prochains CHSCT et CT (CGT)
- Réforme de la gestion des transferts transfrontaliers de déchets (Administration)
- information sur le volontariat service civique (Administration)
- Mise en œuvre effective des transferts des ETP et postes de la DEAL vers Conseil Régional (Administration)

POINT 1 : RÉORGANISATION DE LA DEAL

En préambule, la CGT interroge au préalable la direction et MPS sur la présentation des travaux des GT à l'ensemble des agents ainsi que sur la prise en compte de leurs conclusions, notamment sur le travail sur la transversalité réalisé par le GT3.

Les syndicats s'interrogent sur la concertation des agents sur cette proposition d'organigramme. Les chefs de service n'ont pas tous informé leurs agents.

1. Présentation du ppt sur la réorganisation par MPS. La direction souhaite un avis des représentants syndicales sur ce projet.

La direction précise les responsabilités hiérarchiques ou fonctionnels des adjoints des services. Elle estime qu'une responsabilité hiérarchique de pôle n'est pas nécessaire dans les petits services. Force Ouvrière revendique une homogénéité de positionnement des adjoints responsable de pôle.

A la fin de la présentation, les organisations syndicales réagissent sur l'ensemble du projet, service par service.

Pour Force Ouvrière, à aucun moment le document présenté ne fait référence aux conclusions des groupes de Travail.

De plus, cette proposition de réorganisation ne transpire point des conclusions des GT. Ci-après, les questions de Force Ouvrière et les réponses de la direction.

En rouge, nos questions et revendications.

En bleu, les réponses de la direction.

DIRECTION :

Interrogations :

- Quelle organisation des unités (assistance direction, cabinet, pôle communication) ? Quels liens hiérarchiques ?
→ Unités « assistance de direction » et « cabinet »: responsabilité hiérarchique de l'agent de catégorie B/B+
Pour le pôle communication, c'est encore flou...
- B+ du cabinet est-il aussi dans le pôle communication ? Un agent ne peut pas être à deux endroits !
→ à clarifier
- Pôle communication : Quelle composition ? pourquoi le webmestre reste à part ? Quel lien hiérarchique au sein du pôle communication ? Seul pôle sans proposition de macro-grade.
→ Réponse floue de la direction. Clarification attendue
- Quels sont les agents du pôle cabinet s'il y a création d'un pôle « communication interne et externe » ?
→ ???

Propositions :

- intégrer le webmestre et le graphiste au pôle communication
- La coopération devrait être rattachée à MPS

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

Interrogations :

- 3 pôles mais seulement deux adjoints responsables de pôle. Comment sera managé le pôle « Logistique » ? Manque d'homogénéisation.
→ partage de responsabilité au sein du pôle « Logistique » entre les deux adjoints.
→ Quel est l'intérêt de ce pôle alors qui n'existe que sur le papier
- Responsabilité hiérarchique des adjoints vis-à-vis des pôles ? → non
- Le poste « Secrétaire Général Adjoint (A&F) » est un nouveau poste : Comment sera pourvu ce poste ? Pourquoi un nom est-il déjà affiché ?
- Pourquoi les Affaires juridiques ne sont pas positionnées ici ? → choix de la direction

MISSION RÉNOVATION URBAINE (MRU) :

Interrogations :

- responsabilité hiérarchique des 2 A+ sur les pôles ?

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (MDDEE) :

Interrogations :

- Pourquoi la mission « connaissances » est dans un service technique et non ici ?
→ choix de la direction
→ Problème de transversalité.
- Création d'un B ou d'un B+ dans le pôle EE ? → nouvelle bourse aux postes doit être prévu ? → ce sera fait

RISQUES, ENERGIE, DÉCHETS :

INTERROGATIONS :

- Quel est le renforcement demandé par la centrale et les moyens pour y arriver ?
- Responsable de pôles hiérarchiques ? → oui

LOGEMENT ET CONSTRUCTION :

Interrogations :

- très peu détaillé
- Y aura-t-il des chefs de pôle ? Fonctionnement des pôles ? Responsabilité hiérarchique ?
→ pas de responsabilité hiérarchique prévu. L'organisation du pôle « Bâtiment durable » sera étudiée.
- Création de deux postes « chefs de pôles » ? Positionnement de l'adjoint vis-à-vis des pôles ? → pas encore décidé
- Point sur l'avenir de CP (départ du responsable de l'unité)? → sera discuté lors d'une

prochaine concertation OS

FTES :

Interrogations :

- Responsabilité hiérarchique des chefs de pôles ? → oui
- Organisation de DORT ? L'agent B nous semble nécessaire → en réflexion
- Qu'est ce que le possible redéploiement ?

CONNAISSANCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Interrogations :

- Création de deux postes de chef de pôles ? CAP ? → ...
- Il s'agit d'un nouveau service : pourquoi y-a-t-il déjà des noms aux chefs de service et adjoint ? → c'est logique...
- Unité « planification urbaine » : il devrait plutôt y avoir un A sur cette unité de plusieurs B+ (problème d'un B+ encadrant d'autres B+)

Propositions :

- Pourquoi Affaires juridique dans un service technique ? Auprès de la direction ou MPS serait plus judicieux.
- Pourquoi Connaissance ici plutôt qu'à MDDEE ?

RESSOURCES NATURELLES :

Interrogations :

- Pourquoi l'organisation police.politique Eau peu lisible ?
→ La direction n'arrive pas à justifier ce qu'elle affirme

Proposition sur la réorganisation de la DÉAL :

- **Supprimer les noms de l'organigramme des postes modifiés ou créés**
- **création d'une bourse aux postes.**
- **Définir les postes, le grade, les responsabilités et les critères objectifs de sélection des candidats sur un poste.**
- **Ne pas faire de réorganisation en deux temps avec un calendrier aussi court qui puis est.**
- **Tenir compte bien entendu des conclusions des GT et des problématiques soulevées par les inspecteurs.**
- **Donner une définition à la responsabilité fonctionnelle !**

Les syndicats suspendent la séance pour pouvoir délibérer.

Les syndicats, de façon unanime, refusent de valider ce projet de réorganisation présenté, et dénoncent la méthode employée. Une validation sur une partie de ce projet n'aurait aucun sens !

Les syndicats proposent une méthodologie ainsi qu'un calendrier pour les prochaines phases de ce projet de réorganisation :

- synthèse complète des GT : fin juillet**
- 30 septembre 2015 synthèse consultation : CT avec une nouvelle proposition prenant en compte l'ensemble des remarques.**
- Concertation avec les agents en octobre**
- CT de validation finale mi-novembre**

La direction réfléchira à cette proposition...

2. Présentation de la permutation interne à RN par Mme Faucher.

Force Ouvrière dénonce la méthode employée, manquant de transparence. Les postes n'ont pas été publiés (bourse aux postes). Il ne s'agit pas là d'une réorganisation interne mais d'une triple permutation !

Les syndicats reconnaissent néanmoins la bonne concertation des agents effectuée au sein du service. Le manque de rigueur de la direction est souligner sans remettre en cause les mutations prévues.

3. Autres points sur la réorganisation

D'autres documents devaient être discutés lors de ce comité technique : note « Outils de la Transversalité », « liste des partenariats et des participants »

Faute de temps, ces points sont reportés au prochain comité technique.

POINT 2 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT BOP 217

→ point reporté au prochain CT

POINT 3 PLAN DE FORMATION

→ point reporté au prochain CT

POINT 4 : NBI DURAFOUR

La direction soumet aux représentants du personnels son projet de répartition des points de NBI.

En préambule, Force Ouvrière rappelle à la direction que la DEAL Guadeloupe est la seule à ne pas bénéficier de la NBI Ville, alors que les DEAL Guyane, Martinique et Réunion sont bien logés ! Force ouvrière avait déjà alerté la direction il y a un an et souhaite connaître les suites données à la direction à cette affaire.

La direction transmettra aux syndicats le courrier de demande de NBI qu'elle avait envoyé.

Concernant la NBI Durafour, les syndicats dénoncent la prétendue méthode employée et l'incohérence des propositions.

Nous demandons la liste des postes éligibles à la NBI afin d'identifier les postes méritant le plus une reconnaissance.

La définition de « poste exposé » est également demandée à la direction.

Nous ne comprenons pas l'exclusion des A+ adjoints.

Nous dénonçons le retrait de la NBI pour un agent encore sur son poste !

Les syndicats refusent de se prononcer sur une proposition aussi peu transparente !

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

- Réforme de la DGPR sur les transferts transfrontaliers de déchets

A la DEAL : un agent concerné à hauteur de 5 à 10% de ses missions

Concertation menée avec l'agent, la fiche de poste sera réajustée

- Transfert du FEDER

- Information sur les emplois service civique

Une information auprès des agents de la DEAL sera réalisée prochainement.

- Visite médicale et autorisation de conduire : cela devra être étudié sérieusement

Les autres points proposés n'ont pas pu être évoqués, faute de temps.

Le Comité Technique est clôt à 14h15.